Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 026-212602940-20250630-D202523-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	14
	Votants :	13
	Quorum atteint	

L'année deux mille vingt-cinq, le 30 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GUICHARD Nicolas, LARAT Cyril, GUERIN Freddy, BOUNIOL Amandine, REY Christian, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, GONIN Frédéric, DELENCRE Florian, COINTE Catherine, PERCHE Stéphane est arrivé à 18h55.

Date de convocation : 20 juin 2025 Date d'affichage : 20 juin 2025

Absents représentés : Néant

Absent : POUZIN Laurent Secrétaire de séance : Catherine COINTE

N° 23-2025 – ATTRIBUTION DU LOT POUR LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE DES CHENES

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres dans le cadre du marché public pour la construction de la route des Chênes a été lancé le 18 avril 2025 pour un lot unique.

Monsieur le Maire informe qu'au 30 mai 2025, 5 entreprises ont déposé une offre.

Après analyse des offres par la Sté EAUGIS, notre maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juin 2025 pour prendre connaissance du rapport d'analyse.

Monsieur Larat Etienne fait un compte-rendu de cette analyse aux conseillers municipaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution du lot comme suit :

- **Ste EUROVIA /CHARIGNON avec une note totale de 80 sur 100 points**, pour un montant HT de 168 139.69 euros avec la tranche optionnelle soit 201 767,63 euros TTC.

Avant le vote du conseil municipal, Monsieur le maire demande à Monsieur DELENCRE Florian de ne pas prendre part au vote étant salarié d'une des sociétés postulantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution du lot tel que proposé, ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché de travaux.

Certifie exécutoire compte-tenu de l'affichage et
De la transmission au représentant de l'Etat.
Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX
26 - Drôme